

Convocations :23 janvier 2015

L'an deux mil quinze le vingt neuf janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame CAILLOD Catherine, Madame VOINOT Valérie, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert, Madame CORDEL Sophie, Madame FAYOLLE Myriam.

Excusés : Monsieur Bertrand EXERTIER, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie,

Monsieur Bertrand EXERTIER donne procuration à Monsieur Arnaud BRACCO

Monsieur Benoit EXERTIER donne procuration à Monsieur Pascal EXERTIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Dominique Lambert.

Répartition lot de bois:

Le maire rappelle que la commune, jusqu'à présent proposait des lots de bois de chauffage aux administrés. Six laissautins étaient ainsi bénéficiaires d'un lot de bois de chauffage d'une surface de 2700 m² environ pour une durée de neuf ans entérinée par une lettre d'engagement signée par les deux parties.

Cette formule était satisfaisante, dans la mesure où la demande de lots ne dépassait pas l'offre.

La lettre d'engagement a expiré en octobre 2014. Une publicité a donc été faite par voie d'affiche pour informer la population de la mise à disposition de lots de bois de chauffage.

Actuellement 12 demandes de lots sont répertoriées. Pour répondre à la demande grandissante, les élus ont décidé de changer la répartition des lots. Après discussion les élus envisagent de proposer 12 lots de 1250 m² environ pour une période de 18 mois (expiration en juin 2016).

A la question posée par le maire : "Donnez vous votre accord pour distribuer 12 lots de bois de chauffage de 1250 m² pour une période de 18 mois (juin 2016) ? à l'unanimité les élus donnent leur accord.

Une nouvelle discussion s'engage pour définir le prix de la location de la parcelle pour 18 mois (juin 2016).

A la question posée par le maire ; "Donnez vous votre accord pour fixer le montant de 60 € pour un lot de bois de chauffage?" 4 abstentions et 9 voix pour.

Une convention sera faite et signée avec les futurs locataires pour une période se terminant en juin 2016.

Achat de deux défibrillateurs:

Madame Myriam Fayolle informe les élus de la possibilité de louer un défibrillateur. Les contrats de location sont faits pour 4 ans, la surveillance du matériel est faite 24 h/24 et le montant de la location est de 157 € H.T. par mois.

Une discussion s'engage, Madame Myriam Fayolle rappelle l'étude de prix qu'elle a faite en fin d'année auprès de différentes sociétés et le choix porté sur la société MESISOL.

Le prix d'un défibrillateur est de 1830 €, les élus décident d'acheter deux défibrillateurs et ne pas prendre de contrat de maintenance. L'appareil sera régulièrement contrôlé par des personnes mandatées par les élus.

Le Maire rappelle que l'assurance de la commune Groupama offre une subvention de 1000 € pour cet achat.

A la question : "Donnez vous votre accord pour l'achat de deux défibrillateurs sans contrat de maintenance ?" 13 voix pour.

Bulletin municipal et site internet :

Madame Myriam Fayolle rappelle que toutes les associations doivent lui faire parvenir les articles qui doivent être publiés dans le bulletin municipal. La secrétaire fournira l'état civil 2014, le budget et le compte administratif 2014.

Un rapide tour de table permet à chacun de proposer des idées d'articles sur la commune.

Madame Myriam Fayolle rappelle que le site internet de la commune est en ligne. La gazette trimestrielle est lue et commentée.

Madame Nathalie POMEON arrive à 20 h 46 min.

Organisation et financement des TAP (temps d'animation périscolaire) et RPI :

Le Maire informe de la disponibilité des maires de Sainte Hélène et Les Mollettes pour organiser une réunion sur :

- la convention financière du RPI
- organisation des TAP à la rentrée 2015
- l'aspect financier des TAP
- l'enquête parentale et les résultats

La réunion est fixée au 18 février à 20 h en mairie de Laissaud. Une convocation sera envoyée

Mme Sophie CORDEL informe, à titre indicatif, que le coût des TAP tournerait autour des 350€ par enfant. Dans la perspective de renouveler la même organisation sur l'année scolaire 2015/2016, il faudrait probablement envisager une participation des parents sachant qu'à ce jour la collectivité perçoit 50€ par enfant de l'éducation nationale, et que cette aide n'est pas pérenne.

Cette année, 64 enfants sont inscrits aux TAP et leur présence est régulière.

Après un tour de table, les élus souhaiteraient proposer aux parents le même type de prestation que cette année (à savoir plusieurs ateliers diversifiés avec un projet collectif faisant l'objet d'un événement sur la fin de l'année scolaire). Dans ces conditions, ils seraient favorables au principe de solliciter une participation financière auprès des parents qui inscriraient leurs enfants.

Une enquête auprès des parents est en cours, au niveau du RPI, pour connaître leur avis sur l'organisation des TAP l'année prochaine.

L'ensemble de ces réflexions seront partagées en réunion du RPI le 18 février prochain.

Election du 22 et 29 mars : scrutin des conseillers départementaux :

Le Maire informe de la nécessité de s'inscrire pour tenir le bureau de vote ces deux dimanches précités :

Le 22 mars 2015 : 8 h à 12 h : Gilles Monnet, Hubert Fleuret Nathalie Poméon
12 h à 15 h : Valérie Voinot, Pascal Exertier, Dominique Lambert
15 h à 18 h : Alain Thibaud, Catherine Caillod, Bernard Chassande-Barrioz

Le 29 mars 2015 : 8 h à 12 h : Gilles Monnet, Benoit Exertier, Pascal Exertier
12 h à 15 h : Arnaud Bracco, Sophie Cordel, Dominique Lambert
15 h à 18 h : Pascal Denche, Bertrand Exertier, Bernard Chassande-Barrioz

Un rappel sera fait aux élus quelques jours avant les élections.

Diagnostic accessibilité des bâtiments publics et quatrième classe :

La première réunion avec l'architecte Mireille BONNAZ du bureau UBA a eu lieu. Les élus ont tous reçu le compte rendu. Il est nécessaire de créer une commission pour suivre ces deux opérations :

Monsieur Hubert FLEURET, Monsieur Pascal EXERTIER, Monsieur Alain THIBAUD, Madame Myriam FAYOLLE, Madame Sophie CORDEL, Monsieur Bertrand EXERTIER et le Maire suivront ces opérations.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 février à 18 h en Mairie.

Protection sociale complémentaire santé des employés communaux:

Monsieur Pascal Exertier prend la parole et informe la nouvelle législation - loi du 08 novembre 2011 qui permet aux communes de participer financièrement à la protection sociale complémentaire santé des employés .

Après un tour de table, les élus répondent avec une abstention et 13 voix pour le principe de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des employés. Une rencontre doit avoir lieu avec l'assureur de la commune qui fait une offre labellisée . Le montant de la participation de la commune sera entériné lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mise en place du service ADS (application droits des sols) :

Le Maire informe les élus du désengagement de l'Etat sur l'instruction des permis d'urbanisme. L'Etat assure financièrement le service jusqu'en juillet 2015, ensuite le service sera entièrement financé par la communauté de communes qui répercutera au prorata des dossiers instruits le coût à chaque commune.

Il faut au préalable dénoncer la convention qui liait la commune au département pour l'instruction des déclarations préalables et actualiser la convention qui liait la commune à l'Etat pour les autres dossiers.

Les élus, à l'unanimité dénoncent la convention avec le département et entérineront la convention avec la communauté de communes au prochain conseil municipal.

Engagement des opérations d'investissement 2014 sur l'année 2015:

Le Maire informe les élus que deux opérations d'investissement ont débutées en janvier, (parking du cimetière et rénovation vestiaire foot) elles étaient budgétisées en 2014, et le Maire doit avoir l'autorisation des élus pour mandater les factures correspondant aux travaux faits en 2015.

Divers :

Référent P.D.I.R ((Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée°:

Suite à la refonte du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) engagée par le Département, la Communauté de communes Cœur de Savoie doit définir son « schéma de la randonnée pédestre ». Un inventaire des sentiers existants va être réalisé par des étudiants de l'Université de Savoie. Une première cartographie sera ensuite proposée avec un classement selon différents critères : intérêt pour la pratique, état et coûts d'entretien, existence ou non de conventions de passage... Il s'en suivra un travail de sélection pour définir l'intérêt communautaire de ces sentiers et les inscrire si besoin au PDIPR.

Monsieur Guy Chauvin, chargé de mission demande un référent pour la commune de Laissaud : Monsieur Hubert FLEURET accepte cette mission.

Renouvellement du tracteur communal :

Le Maire informe les élus que le tracteur arrive en fin de vie et engage une réflexion sur l'achat ou non d'un nouveau tracteur.

Cet ordre du jour sera repris lors du vote du budget 2015

Remerciements sponsors Noël des enfants:

Une lettre sera envoyée, avec retard, au gérant d'Intermarché, Monsieur Henri Cochet, et Madame Goudier.

Référent Inventaire patrimoine de la commune :

La communauté de communes envisage la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti public ou privé présentant un intérêt historique ou architectural. Un référent est demandé : Madame Catherine Caillod accepte cette mission.

Le vendredi 13 février à 17 h Monsieur Lacroix de ALTITUDE VRD présentera diverses solutions d'amélioration de l'éclairage public.

L'arrêté interdisant la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes dans l'agglomération a été visé par l'avocat de la commune, Maître Grégory DELHOMME et envoyé aux trois communes limitrophes pour modèle.

Le devis des travaux supplémentaires de l'entreprise DE CARVALHO MULTISERVICE est entériné, et renvoyé à l'entreprise.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion. Monsieur Gilles Monnet prend la parole pour inciter tous les élus à participer au rassemblement communaux (commémoration, cérémonie des vœux, repas des aînés).

La commission finance, créée ce jour est constituée des membres suivants : Monsieur Bernard Chassande-Barrioz, Madame Nathalie Poméon, Madame Sophie Cordel, Monsieur Gilles Monnet, Monsieur Bertrand Exertier se réunira le vendredi 6 mars à 18 h 30 . ordre du jour : réalisation des 3 budgets 2015.

Fête du village :

Une réunion est prévue le 3 mars avec les parents des enfants de TAP participant à la fête du village.

La séance se termine à 22 h 30

La prochaine réunion est fixée au jeudi 26 février 2015 à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

